

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

Dossier n° DP 085 084 22 U0219

Déposé le : **04/11/2022**

Demandeur(s) :

Monsieur MEZROUB YoannPour : **Construction d'un abri de jardin**Adresse terrain : **14 rue de l'Artiste****Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140)****ARRÊTÉ****de non opposition avec une prescription à une déclaration préalable
au nom de la commune d'Essarts en Bocage,****Le Maire d'Essarts en Bocage,**

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 04/11/2022 par Monsieur MEZROUB Yoann domicilié au 14 rue de L'Artiste - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- **Pour la construction d'un abri de jardin ;**
- **Sur un terrain situé : 14 rue de l'Artiste - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140) ;**
- **Cadastré 30 ZP 202 ;**
- **Pour une surface de plancher créée de 14 m² ;**

Vu l'avis de dépôt affiché en mairie le 04/11/2022 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Habitat approuvé le 19/12/2019 et opposable le 28/12/2019 et sa modification n°1 approuvée le 29/07/2022 ;

Vu les pièces complémentaires fournies le 26/12/2022 ;

ARRÊTE**Article 1**

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect de la condition particulière mentionnée à l'article 2.

Article 2

Les eaux pluviales seront dirigées vers le collecteur public existant ou, à défaut, gérées à la parcelle.

Fait à Essarts en Bocage, le

Le Maire d'Essarts en Bocage,



Freddy RIFFAUD